

Tableau de la couverture d'assurance offerte par le programme d'encadrement des bénévoles en sécurité civile.

Important: Dans tous les cas, l'accès à la couverture décrite est conditionnel à l'émission d'un # d'autorisation (# de COG) émis par le Centre des Opérations Gouvernementales.

	Procédure d'obtention du # de COG	Couverture CSST	Assurance responsabilité civile	Réclamation de remboursement
Recherche initiée par un corps policier ou un pouvoir public, via une demande au Centre des Opérations Gouvernementales (COG)	Le # de COG est fourni au coordonnateur bénévole de l'AQBRS, lors de la demande de mobilisation (code rouge).	Tous les chercheurs des groupes membres de l'AQBRS qui participent à la recherche, peuvent bénéficier d'indemnités en cas d'accident en vertu de la loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (article 12)	En vertu de l'Article 126 de la loi sur la sécurité civile, un bénévole qui serait exposé à des poursuites judiciaires à la suite d'une intervention de recherche et sauvetage pourrait bénéficier d'une exonération en responsabilité civile.	Les réclamations de remboursement doivent se faire de façon individuelle en remplissant le formulaire disponible sur le site de l'AQBRS.
Demande d'intervention initiée par la Sécurité civile.	Le # de COG est fourni au coordonnateur bénévole de l'AQBRS lors de la demande de mobilisation (code rouge).	Tous les chercheurs des groupes membres de l'AQBRS qui participent à la recherche peuvent bénéficier d'indemnités en cas d'accident en vertu de la loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (article 12).	En vertu de l'Article 126 de la loi sur la sécurité civile, un bénévole qui serait exposé à des poursuites judiciaires à la suite d'une intervention de recherche et sauvetage pourrait bénéficier d'une exonération en responsabilité civile.	Les réclamations de remboursement doivent se faire de façon individuelle en remplissant le formulaire disponible sur le site de l'AQBRS.

	Procédure d'obtention du # de COG	Couverture CSST	Assurance responsabilité civile	Réclamation de remboursement
Recherche initiée par un groupe de recherche en accord avec le corps policier qui s'occupe du dossier.	<p>Le responsable du groupe remplit le formulaire de demande de numéro de COG et le fait parvenir à l'AQBRS.</p> <p>L'AQBRS effectuera une demande de numéro de COG au nom du groupe à la Sécurité civile.</p>	Tous les chercheurs des groupes membres de l'AQBRS qui participent à la recherche, peuvent bénéficier d'indemnités en cas d'accident en vertu de la loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (article 12) à la condition qu'un numéro de COG ait été émis.	Non applicable	Non applicable
Activité d'entraînement récurrent d'un groupe (ex. : unité canine).	<p>Le responsable du groupe remplit le formulaire de demande de numéro de COG et le fait parvenir à l'AQBRS avant le début du mois.</p> <p>L'AQBRS effectuera une demande de numéro de COG au nom du groupe à la Sécurité civile.</p>	Tous les chercheurs des groupes membres de l'AQBRS qui participent à l'activité, peuvent bénéficier d'indemnités en cas d'accident en vertu de la loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (article 12) à la condition qu'un numéro de COG ait été émis.	Non applicable	Non applicable

	Procédure d'obtention du # de COG	Couverture CSST	Assurance responsabilité civile	Réclamation de remboursement
Activité d'entraînement spécial ou simulation organisée par un groupe.	<p>Le responsable du groupe remplit le formulaire de demande de numéro de COG et le fait parvenir à l'AQBRS avant le début du mois.</p> <p>L'AQBRS effectuera une demande de numéro de COG au nom du groupe à la Sécurité civile.</p>	Tous les chercheurs des groupes membres de l'AQBRS qui participent à l'activité, peuvent bénéficier d'indemnités en cas d'accident en vertu de la loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (article 12) à la condition qu'un numéro de COG ait été émis.	Non applicable	Non applicable